

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 20 au 24 avril

	Au 23/04	Var vs 16/04
EUR/CHF	1,0513	-0,06%
USD/CHF	0,9738	+0,79%
SMI	9625.48	+1,97%
Taux 10a	-0,38	-1pb

I. –Faits marquants : nouvelles prévisions économiques

- D'après les prévisions du Département Economique, le PIB suisse reculerait de 6,7% en moyenne annuelle en 2020. Ce recul représenterait la plus forte baisse de l'activité économique depuis 1975.
- Le Parlement européen a confirmé le report d'un an de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'UE sur les appareils médicaux (qui entrerait ainsi en vigueur le 26 mai 2021). La Commission doit encore soumettre cette proposition au Conseil européen. Ce report prolonge pour la Suisse l'équivalence des certifications nationales pour l'exportation de ces appareils vers l'UE.

II. –Situation sanitaire

1. Epidémiologie au : 24 avril 2020, 16h

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Vendredi 24 avril	28 677 (28 393)	1 309 (1 564)
Jeudi 23 avril	28 514 (28 281)	1 300 (1 549)
Mercredi 22 avril	28 512 (28 152)	1 291 (1 537)
Mardi 21 mars	28 413 (27 948)	1 276 (1 513)

NB : L'OFSP a annoncé avoir des difficultés à tenir des statistiques à jour et à les publier régulièrement. Les remontées statistiques de l'OFSP sont à 8h. Les statistiques cantonales sont agrégées par le canton de Zürich.

2. Stratégie de « déconfinement »

- Alain Berset, conseiller fédéral en charge de la santé a évoqué la date du 8 juin pour la réouverture des établissements gastronomiques et touristiques.
- Les entreprises autorisées à reprendre une activité à partir du 27 avril et lors des différentes étapes du déconfinement devront mettre en œuvre des procédures de protection sanitaire. Ces procédures seront élaborées au niveau des branches par le biais de négociations entre les partenaires sociaux et à partir de standards minimums communiqués par l'administration fédérale. Ces procédures seront validées par les autorités cantonales¹.
- Le Conseil fédéral a annoncé un déconfinement progressif avec trois étapes de reprise de l'activité économique : le 27 avril, le 11 mai et le 8 juin. Ce calendrier a généré une polémique car il avait été perçu comme introduisant une inégalité entre les commerces de détail, qui n'étaient pas autorisés à rouvrir avant le 11 mai, et les commerces grande distribution, qui étaient autorisés

¹ Le gouvernement a publié ces lignes directrices sur le liens suivant : <https://backtowork.easygov.swiss/fr/>

à élargir leur offre de produit à la vente. En conséquence, le gouvernement revient sur sa décision et autorise l'élargissement de l'offre des grands distributeurs au 11 mai.

- Les magasins de matériel de construction, restés ouverts pour la clientèle professionnelle, vont pouvoir rouvrir lundi 27 avril aussi pour les particuliers. Depuis le confinement, la branche a subi une perte de chiffre d'affaires de 15% (de 40% en Suisse romande).
- En raison de la situation épidémiologique cantonale et de la décision de l'Italie de démarrer la reprise de l'activité économique au 4 mai, le Conseil fédéral a autorisé le canton du Tessin à prolonger jusqu'au 3 mai les restrictions d'activité économique. En conséquence, et contrairement au reste de la Suisse, les entreprises devant reprendre leur activité au 27 avril lors de la première étape du déconfinement resteront fermées.

III. – Mesures de restriction

1. Effet des restrictions dans les transports

- La stratégie d'extension de l'offre de transports publics débutera le 27 avril et prévoit une reprise complète de l'offre au 11 mai. Le 27 avril, les CFF prévoient de rétablir l'offre sur certaines grandes liaisons. La compagnie CarPostal assurera le transport des élèves lorsque les écoles obligatoires reprendront l'enseignement en classe le 11 mai.

2. Contrôle des frontières

- Depuis le lundi 20 avril, la Suisse a ouvert cinq points de douanes supplémentaires entre la France et la Suisse dans la région de Genève (Mategnin, Soral II, Landecy, Monniaz et Veigy) afin de faire face à l'augmentation du trafic frontalier dans le contexte de reprise progressive de l'activité économique.

IV. Mesures économiques

1. Nouvelles mesures en faveur des start-ups

Le gouvernement annonce un soutien aux start-up qui vient pallier les insuffisances du programme de prêts bancaires cautionnés par la Confédération. En effet ce programme ciblait les PME et le montant octroyé dépend du chiffre d'affaire de l'entreprise, critère inopérant pour les start-up. Ainsi, à la discrétion des cantons, les start-up pourront bénéficier de crédits cautionnés à 65% par la Confédération et 35% par le canton dans lequel se situe la start-up, pour un montant total de 154 millions de francs suisses (100 millions par la Confédération et 54 millions par les cantons).

2. Allocation pour perte de gain

- L'allocation pour pertes de gain à destination des indépendants sera prolongée jusqu'au 16 mai et compatible avec une reprise d'activité entre les étapes du dé-confinement du 27 avril et 11 mai. Pour rappel, les indépendants touchés directement ou non par les fermetures d'activité dues aux mesures sanitaires peuvent bénéficier de cette allocation correspondant à 80% de la perte de revenu, dans la limite de 196 francs par jour.
- Environ 150 000 indépendants ont déjà fait une demande d'allocation pour perte de gain Covid-19. Cela représente presque la moitié des indépendants affiliés aux caisses de compensation du pays.

3. Cautionnement bancaire

Au 21 avril, et après quatre semaines, la mesure sur le cautionnement bancaire des PME a mobilisé un montant de 17 milliards de francs suisses sur les 40 milliards alloués au total à cette mesure. La Confédération offre un cautionnement bancaire à un taux de 0% pour 100% du montant d'un prêt allant jusqu'à 500 000 CHF et à 85% (et 15% par les banques) pour un prêt entre 500 000 et 20 millions de francs suisses.

4. Recours au chômage partiel

- Au 24 avril, environ 180 000 entreprises avaient fait une demande d'indemnité de chômage partiel, ce qui représente 1,8 millions de personnes, soit 36% de la population active. Les autorités ont validé la demande d'indemnité de chômage partiel de 100 000 entreprises, soit 900 000 actifs.

4. Mesures cantonales complémentaires

Le canton de Genève mobilise 3 millions CHF pour les start-up en difficulté à cause de la crise due au coronavirus. La Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) pourra user de ce capital supplémentaire afin de financer exclusivement l'octroi de "crédit relais" à destination start-up².

V. Impact Economique

- Les exportations suisses ont progressé de 1% au premier trimestre 2020 en glissement annuel, pour un total de 58 milliards de francs suisses. La hausse des exportations a exclusivement reposé sur les produits chimiques et pharmaceutiques (+5,6%), dont la croissance a compensé les baisses des autres secteurs. Les importations ont diminué de 2,8% au cours de la même période
- La bourse suisse a enregistré une variation de +1,97% sur la semaine.

VI. Secteur financier

- La Banque nationale suisse (BNS) a enregistré une perte de 38,2 milliards de francs au premier trimestre 2020, du fait de l'appréciation du franc suisse et des fortes positions prises par la BNS pour lutter contre cette appréciation.
- Selon le rapport de Swiss Venture Insights, les investissements dans les start-up suisses au cours des trois premiers mois de 2020 se sont élevés à 254 millions de francs suisses, soit une baisse de 60% par rapport à la période correspondante en 2019.

VII. Secteurs non financiers

- Selon les estimations officielles de la Confédération, 1/5 des acteurs de la branche du tourisme pourraient être en faillite. Le chiffre d'affaires pour cette année diminuerait d'un tiers, et le niveau d'activité d'avant la crise ne serait pas rattrapé avant 2022.
- La Confédération débloque 46 millions de francs pour soutenir le secteur du photovoltaïque. Cette somme sera puisée dans le fonds fédéral de soutien aux énergies renouvelables.
- La Suisse fait face à une pénurie de beurre, avec des stocks atteignant 1500 tonnes fin avril, contre un besoin situé entre 4000 et 5000 tonnes. En conséquence, l'association interprofessionnelle du lait a déposé une demande d'importation de 1 000 tonnes auprès des autorités.
- Nestlé a essuyé sur les trois premiers mois de l'année un repli de 6,2% en comparaison annuelle de son chiffre d'affaires, à 20,8 milliards de francs.
- L'aéroport de Lugano-Agno, déjà au bord de l'asphyxie financière, va être mis en liquidation ordinaire. La crise du coronavirus en empêché une autre issue. Cette décision n'équivaut pas à une faillite, a souligné Lugano-Airport SA lors d'une conférence de presse. Elle permettra la poursuite d'une activité minimale de l'aéroport et le versement des salaires.

² Le lien suivant précise la mesure annoncée par le canton de Genève : <https://www.ge.ch/document/covid-19-geneve-confederation-unissent-leurs-efforts-soutenir-innovation>